

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022	Taux de référence pour 2023	Tx moyens pondérés des com. si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence	Taux votés	Produits attendus
	1	2a	3	4	5	6	7
taxe foncière bâtie additionnelle	4 698 677	13,77		5 107 000	703 234	13,77	703 234
taxe foncière non bâtie additionnelle	1 583 898	13,07		1 696 000	221 667	13,07	221 667
taxe d'habitation additionnelle	266 567	17,43		285 493	49 761	17,43	49 761
FE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
FE unique ou de zone	2 733 284	18,39		2 936 000	540 006	18,39	540 006
FE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>				974 662		974 662
Total des CFE unique, de zone et éolienne					540 006		540 006
Total de la fiscalité additionnelle					974 662		974 662
Total					540 006		540 006

Calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Produits attendus	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2023 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	Taux proportionnels
8	9	10	14	10
Produits attendus				
974 662				
974 662				
13,77				
13,07				
17,43				
18,39				
>>>				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 139 800	114 501	33 516	3 387	305 321	23 674	52 650	1 672 849

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	Ressources fiscales indépendantes des taxes votées (cadre II)	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
1 514 668	1 672 849	3 187 517

À CHALONS-EN-CHAMPAGNE
 Le 14 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
 ANNE PATRU - PAR INTERIM

À SUIPPES
 Le 13
 Pour le Groupement des Communes de la Région de Champagne
 Pour la Préfecture,



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagnés d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	56
d. Locaux industriels	81 530
Taxe foncière non bâtie	0

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Dotation pour Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	281
b. Base minimum	14 004
c. Locaux industriels	209 444
d. Autres allocations	6
DTCE (Métropole du Grand-Lyon)	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	56 926
b. Par la loi	614 393

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	417 611
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	12 029
b. Par la loi	1 314 176

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	285 493
b. Logements vacants soumis à la THLV	0

3. PRODUITS DES IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	2 823
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	31 461
f. Stations radioélectriques	80 217
g. Installations gazières et autres	0

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

a. Fraction de TVA nationale (%)	0,0005300547 %
b. TVA prévisionnelle	1 139 800

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
-----------------------	--------------

a. De droit commun	18,35	>>>
b. Dérogatoire	18,39	>>>
c. Avec rattrapage	18,94	>>>
d. Avec capitalisation	18,94	>>>
e. Avec majoration spéciale	20,27	>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	18,94	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN

a. Taxe foncière bâtie	0,997579	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	0,998801	>>>

6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX

a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national	26,56
b. Taux plafond de 2023	53,12

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
a. National	36,03
b. De l'EPCI	44,76
Taux maximum de la majoration spéciale	1,33

6.5. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2023 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	38,28
b. Taxe foncière non bâtie	50,44

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 723 DE LA REGION DE SUIPPES

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	097 BUSSY LE CHATEAU	P	146 537
	147 LA CHEPPE	P	202 807
	197 LA CROIX EN CHAMPAGNE	P	47 789
	203 CUPERLY	P	158 546
	307 JONCHERY SUR SUIPPE	P	134 982
	317 LAVAIL SUR TOURBE	P	37 861
	486 SAINT HILAIRE LE GRAND	P	256 728
	491 SAINT JEAN SUR TOURBE	P	63 720
	501 SAINTE MARIE A PY	P	126 222
	515 SAINT REMY SUR BUSSY	P	178 277
	544 SOMMEPY TAHURE	P	364 746
	546 SOMME SUIPPE	P	296 447
	547 SOMME TOURBE	P	107 994
	553 SOUVAIN PERTHES LES HURLU	P	145 302
	559 SUIPPES	P	141 567
	572 TILLOY BELLAY	P	135 411